

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 MARS 2022 AU FOYER RURAL

Le 17 mars 2022 à 19 h 30, les membres du Conseil municipal se sont réunis au Foyer rural, sous la présidence de Monsieur SAUGET Gérard, Maire, conformément aux convocations qui leur ont été adressées le 10 mars 2022.

Maison médicale –

Vote du Compte administratif 2021 : Section de fonctionnement : Excédent de 7.212,78 € - Section d'investissement : Déficit de 5.669,76 € - Résultat 2021 : Excédent de 1.543,02 €

Vote du Compte de Gestion 2021 : Les résultats de 2020 ont bien été repris par le Receveur et que ce dernier a effectué toutes les opérations du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Vote de l'affectation des résultats 2021 au budget 2022 : Excédent de clôture de fonctionnement 2021 de 7.212,78 € sera affecté en recettes de fonctionnement pour 1.543,02 € et en recettes d'investissement pour 5.669,76 € ; Déficit de clôture d'investissement 2021 de 5.669,76 € sera affecté entièrement en dépenses d'investissement ;

Vote du Budget primitif 2022 : Le budget primitif 2022 pour la maison médicale pour 40.302,34 euros en recettes et en dépenses : 28.725,68 euros en dépenses et recettes de fonctionnement et 11.576,66 euros en dépenses et recettes d'investissement.

Assainissement –

Vote du Compte administratif 2021 : Section d'exploitation : Excédent de 144.129,77 € ; Section d'investissement : Excédent de 106.636,38 € ; Les restes à réaliser en investissement : en dépenses : 14.419,35 € - Résultat 2021 : Excédent de 236.346,70 €.

Vote du Compte de Gestion 2021 : Les résultats de 2020 ont bien été repris par le Receveur et que ce dernier a effectué toutes les opérations du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Vote de l'affectation des résultats 2021 au budget 2022 : Excédent de clôture d'exploitation 2021 de 144.129,77 € sera affecté entièrement en recettes d'exploitation ; Excédent de clôture d'investissement 2021 de 106.636,38 € sera affecté entièrement en recettes d'investissement ;

Les restes à réaliser de l'investissement seront reportés : en dépenses pour 14.419,35 €.

Vote du Budget primitif 2022 : Le budget primitif 2022 pour le service d'assainissement pour 690.649,97 € en recettes et en dépenses : 164.071,87 euros en dépenses et recettes d'exploitation et 526.578,10 € en dépenses et recettes d'investissement.

Budget communal –

Vote du Compte administratif 2021 : Section de fonctionnement : Excédent de 510.012,55 € ; Section d'investissement : Déficit de 204.244,88 € ; Les restes à réaliser en investissement : en dépenses : 97.594,68 € et en recettes : 7.700,00 € - Résultat 2021 : Excédent de 305.767,67 €

Vote du Compte de Gestion 2021 : Les résultats de 2020 ont bien été repris par le Receveur et que ce dernier a effectué toutes les opérations du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Vote de l'affectation des résultats 2021 au budget 2022 : L'excédent de la section de fonctionnement 2021 de 510.012,55 euros sera affecté en recettes à la section de fonctionnement pour 305.767,67 euros (002) et en recettes d'investissement pour 204.244,88 euros (1068) du budget 2022 ; le déficit de la section d'investissement 2021 de 204.244,88 euros sera entièrement affecté en dépenses à la section d'investissement du budget 2022 (001) et les restes à réaliser seront reportés en dépenses d'investissement pour 97.594,68 euros et en recettes d'investissement pour 7.700,00 euros du budget 2022.

Fixation des taux des deux taxes directes pour 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux et vote pour 2020 les taux d'imposition suivants :

- taxe sur le foncier bâti	32,36 %
- taxe sur le foncier non bâti	46,12 %

Vote du Budget primitif 2022 : Le budget primitif 2022 pour la commune pour 1.715.214,45 euros en recettes et en dépenses : 1.032.369,77 euros en dépenses et recettes de fonctionnement et 682.844,68 euros en dépenses et recettes d'investissement.

Demande de subventions des associations 2022

Suite aux demandes de subventions par les associations communales et hors commune, le Conseil municipal a voté une enveloppe de 20.000 €.

MSP – Tarifs de la mise à disposition des cabinets polyvalents :

Considérant l'augmentation du coût énergétique de la Maison de Santé, le Conseil municipal décide l'augmentation des tarifs de façon suivante : à la journée - 20 €, à la demi-journée 12 € et à l'heure – 4 €.

CCEV - Participation communale aux fonds de concours voirie de 10 à 25%

Suite au redressement du budget de la CCEV pour 2022 et considérant le la participation aux travaux de voirie s'élèvera à 25 % au lieu de 10 %, le Conseil municipal décide que la participation communale aux fonds de concours voirie sera de 25%.

Renouvellement de l'adhésion à la SATESE

Vu que la SATESE effectue les prélèvements et les analyses à la station d'épuration et considérant la convention proposée par la SATESE est pour une année, le Conseil municipal décide de signer la dite convention.

Valider le projet des 1607 heures annuelles pour le personnel communal ;

Vu sa délibération du 26/11/2021 pour le décompte du temps de travail des agents publics (1607 heures) de la commune de Pellevoisin et considérant l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion réuni le 11/01/2022, le Conseil municipal valide le projet des 1607 heures.

Pellevoisin le 24 mars 2022.

Le Président,